Bruxelles, le 13 juillet 2022

Objet : mise en œuvre d'une nouvelle rue cyclable sur la latérale du boulevard Lambermont.

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics,
Madame la Bourgmestre,
Madame l'Echevine de la Mobilité,

Nous vous contactons aujourd'hui au sujet d'un aménagement problématique en cours de réalisation sur la latérale du boulevard Lambermont, entre Louis Bertrand et Chazal.

En 2020, ce tronçon longeant le parc Josaphat a été converti en "**chemin réservé**", interdisant l'accès à la circulation automobile. Les associations cyclistes se sont réjouies de ce **grand pas en avant pour les modes actifs** le long de cet axe vélo PLUS.

C'est avec beaucoup de consternation que nous avons appris, en avril dernier et par voie de presse, la volonté des autorités de faire marche arrière et de rétablir le stationnement automobile dans cette latérale, ouvrant *de facto* l'accès au trafic motorisé. Cela implique, pour les cyclistes, une dégradation par rapport à la situation précédente : cette décision va à l'encontre du **principe STOP** consacré par Good Move. Rappelons que le volet réglementaire de Good Move prévoit que les voiries PLUS du réseau vélo **limitent les conflits** avec les autres usagers et modes de transport.

INSTAURATION D'UNE "RUE CYCLABLE"

Nous constatons qu'il est prévu de convertir cette latérale en "**rue cyclable**". Une rue cyclable a pour objectif de renforcer la circulation des cyclistes en leur assurant de **bonnes conditions de confort et de sécurité, là où il n'est pas possible de créer un aménagement propre**. Nous sommes bien loin de ce cas de figure, puisque la voirie a été interdite à la circulation automobile pendant deux ans.

La rue cyclable telle que prévue apportera **peu d'amélioration** par rapport à la situation avant 2020 : la largeur de la voirie, en présence de stationnement, n'est pas suffisante pour qu'un automobiliste soit autorisé à dépasser un cycliste. Nous doutons que l'ajout de quelques logos au sol et d'un panneau "rue cyclable" suffisent à prévenir les dépassements dangereux que l'on constatait précédemment.

LES PISTES CYCLABLES EN CHICANES

Nous avons également constaté que la rue cyclable était entrecoupée à deux reprises par des **pistes cyclables en chicanes**, afin de permettre aux véhicules motorisés de dépasser les cyclistes. Ces dispositifs suscitent, de la part des cyclistes, **beaucoup de critiques et d'incompréhension**. Avec raison.
Nous comprenons que l'intention de ces "chicanes cyclistes" est de permettre au cycliste de laisser les véhicules le dépasser afin de poursuivre son cheminement sans la pression d'un véhicule derrière lui, ce qui peut s'avérer très inconfortable en montée et sur un long tronçon, d'autant plus pour les cyclistes moins aguerris.

Ce double aménagement nuit pourtant à la **cohérence du dispositif et à la lisibilité de la "rue cyclable"**. Alors que la rue cyclable autorise le cycliste à utiliser l'entièreté de la chaussée, les pistes cyclables marquées le contraignent au contraire à se coller à droite de la chaussée pour dégager le passage…

La **mise en œuvre** de ces chicanes est également critiquable :

- **Le marquage** : qui rend leur usage obligatoire ;
- **Leur emplacement** : sur un trop court tronçon, *a fortiori* au niveau de dos d'âne qui invitent normalement les automobilistes à ralentir et non pas à accélérer pour dépasser un cycliste ;
- **La réinsertion insécurisante des cyclistes** : priorité contre-intuitive, trop grande proximité du stationnement.

De nombreux cyclistes craignent, à juste titre, que ces chicanes provoquent davantage de problèmes de sécurité. La nécessité de prévoir des zones de dépassement démontre très certainement le choix douteux d'une rue cyclable dans une telle configuration.

ABSENCE DE CONSULTATION PRÉALABLE

Nous exprimons également notre incompréhension quant au fait que **nos associations n'aient pas été consultées en amont** : ni la section GRACQ de Schaerbeek, ni au travers de la commission régionale "modes actifs". Il s'agit pourtant d'une modification substantielle sur le réseau vélo PLUS, et le timing aurait largement permis cette nécessaire consultation.

À la lumière des éléments exprimés ci-dessus, nous espérons que vous ferez le nécessaire pour assurer des conditions de sécurité et de confort réellement satisfaisantes pour les cyclistes, dans le respect du plan Good Move. Nous nous tenons disponibles pour tout renseignement supplémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, Madame la Bourgmestre, Madame l'Échevine, nos salutations respectueuses.

Pour le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens,
Florine CUIGNET – florine.cuignet@gracq.org

Pour la section GRACQ Schaerbeek,
Tanguy OLLINGER – schaerbeek@gracq.org

Pour le Fietsersbond,
Thomas DEWEER – thomas.deweer@fietsersbond.be